



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONGRES DES MEMBRES DE LA COUR DE LA COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE A L'OCCASION DE SON 125^{EME} ANNIVERSAIRE

LA HAYE, LE 22 MAI 2024

Entre le 12 et le 14 juin 2024, les Membres de la Cour et Conseillers juridiques des Parties contractantes de la Cour permanente d'arbitrage se réuniront à l'occasion du troisième Congrès des Membres de la Cour. Le Congrès, qui fait partie des célébrations pour le 125^e anniversaire de l'institution, sera placé sous le thème « *Une Cour en phase avec son temps : La poursuite de l'évolution de la Cour permanente d'arbitrage pour l'accomplissement de sa promesse* ».

Le 18 mai 1899, des représentants de nations du monde entier se sont réunis à La Haye, répondant à l'appel du tsar Nicolas II de Russie, afin de promouvoir la paix et d'établir des mécanismes pour prévenir de futurs conflits. L'un des résultats les plus tangibles de cette première Conférence de la paix de La Haye a été la création d'une « Cour permanente d'arbitrage, accessible en tout temps » (Article 20 de la Convention de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux). La Cour permanente d'arbitrage est dirigée par un Conseil administratif composé de représentants des Parties contractantes, administré par un Bureau international basé au Palais de la Paix à La Haye, et s'appuie sur le soutien des Membres de la Cour. Chaque Partie contractante peut nommer jusqu'à quatre de ces Membres de la Cour, « d'une compétence reconnue dans les questions de droit international, jouissant de la plus haute considération morale et disposées à accepter les fonctions d'arbitres. » (Article 23 de la Convention de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux).

Bien que ces principes aient été réitérés en 1907 lors de la deuxième Conférence de la paix de La Haye, ce n'est qu'en 1993 qu'un Congrès des Membres de la Cour a été organisé pour la première fois, afin de réunir les Membres et discuter du rôle de la Cour permanente d'arbitrage en préparation de son centenaire et de la clôture concomitante de la Décennie du droit international organisée par les Nations Unies (1990-1999). Un deuxième Congrès s'est tenu en 1999 à l'occasion du centenaire de la Cour permanente d'arbitrage et de la conclusion de la Décennie du droit international, dans le cadre de célébrations se tenant à La Haye et à Moscou.

Le troisième Congrès des Membres de la Cour est convoqué au Palais de la Paix à l'initiative conjointe du Conseil administratif et du Bureau international. A l'occasion du Congrès, les Membres de la Cour et les Conseillers juridiques des Parties contractantes discuteront une fois encore de la Cour permanente d'arbitrage, son évolution au fil de son histoire, son statut présent, et son futur rôle en matière de résolution des différends internationaux. Plusieurs événements parallèles seront organisés à l'occasion du Congrès, afin de profiter de la venue de Membres de la Cour et de Conseillers juridiques venant de toutes parts.

Bien que le Congrès ne soit ouvert qu'aux Membres de la Cour et aux Conseillers juridiques des Parties contractantes, les travaux du Congrès seront – tout comme en 1993 et en 1999 – publiés dans l'année qui vient, contribuant ainsi au développement progressif du droit international.

Toute question relative au Congrès des Membres de la Cour peut être adressée à l'adresse Congress2024@pca-cpa.org.

* * *

À propos de la Cour permanente d'arbitrage

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale indépendante créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 122 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 6 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 102 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 97 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 5 autres procédures.

De plus amples informations sur la CPA sont disponibles sur son site Internet à l'adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d'arbitrage

Courriel : bureau@pca-cpa.org
communication@pca-cpa.org (pour les demandes de renseignements des médias)